

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AOÛT 2025

Le six août deux-mille-vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER, Maire.

**Présents :** Monsieur Stéphane SIMON, adjoint au Maire  
Madame Claudette BOUGAULT, conseillère municipale  
Monsieur Philippe MASSOT, conseiller municipal  
Monsieur Roger MONRREJEAU, conseiller municipal  
Monsieur Laurent SAINT AUBIN, conseiller municipal  
Monsieur Julien CLAVERIE, conseiller municipal  
Madame Laure SUSANNE, conseillère municipale  
Monsieur Daniel SIBERCHICOT, conseiller municipal  
Madame Laurie ARAMENDI, conseillère municipale  
Monsieur Franck BREDE, conseiller municipal

**Pouvoirs :**

Madame Véronique COMETS donnant procuration à Monsieur Stéphane SIMON,  
Madame Laure LACAZETTE donnant procuration à Madame Laure SUSANNE,  
Madame Laurence RIVOT donnant procuration à Monsieur Francis BETBEDER  
Madame Magali LASARTE donnant procuration à Monsieur Laurent SAINT AUBIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane SIMON

En présence de Madame Elsa BRUMONT, adjointe administrative.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h13 et indique les points à traiter à l'ordre du jour.

**1. PROCES VERBAL du CM du 25/06/2025 :**

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion pour le budget cantine est à 0. Concernant la consultation BUGA il n'avait peut-être pas été clair, la consultation aux entreprises a été lancée le 06 juin et nous l'avons appris la veille du conseil.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'autre d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

**2. DELIBERATION – CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE D'AQUITAINE POITOU CHARENTES**

Monsieur le Maire explique que la ligne de trésorerie ouverte au mois de février, pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, avait été conclue pour une durée de 6 mois. Sur les 250 00 € prévus initialement, nous en avons consommé 175 000 €.

Les travaux n'étant pas terminés et la ligne de trésorerie arrivant à terme, nous devons ouvrir une nouvelle ligne à hauteur de 175 000 € pour rembourser celle qui était ouverte en attendant le remboursement de la commune avec les subventions qui seront perçues.

Monsieur Daniel SIBERCHICOT interroge concernant l'avancement des travaux. Monsieur le Maire et Monsieur Laurent ST AUBIN répondent que ça avance mais quelques finitions restent à faire. Une entreprise pose problème pour l'installation d'une machine.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou Charentes.

### **3. DELIBERATION – DEMANDE FIL MACS POUR REAMENAGEMENT DU PATIO**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de réaménagement du patio sont désormais terminés. Le FIL de MACS n'étant pas consommé en totalité, il informe qu'une subvention peut être demandée à hauteur de 10 021,10 €

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité pour demander le FIL de MACS pour un montant de 10 021,10 €.

### **4. DELIBERATION – PROPOSITION ACHAT PARCELLE I 529 (1 408m<sup>2</sup>)**

Monsieur le Maire explique que le généalogiste en charge du dossier de Mme DUPETIT a trouvé 16 héritiers.

La notaire nous a proposé de traiter directement avec le généalogiste qui représente tous les héritiers.

La proposition des vendeurs était de 270 000 €.

Etant donné que le bien est supérieur à 180 000 €, le service des Domaines est intervenu pour faire une estimation. Celle-ci s'élève à 220 000 € avec une marge possible de +10 % soit 242 000 € maximum.

Il est nécessaire que le Conseil municipal délibère pour un accord de principe de faire une proposition d'achat à 220 000 € + 10% (242 000€).

Monsieur le Maire précise que le portage par l'EPFL sera étudié. Actuellement l'EPFL met l'accent sur le volet habitat. Sur 10 millions d'euros, 60 % des fonds sont imputés pour des programmes liés à l'habitat, pour des productions de logements plus abordables. Dans les Landes, à ce jour, il y a 1 demande sur 13 est favorable pour l'accès à un logement social.

Monsieur Franck BRÉDÉ questionne si la Commune préempte ? Monsieur le Maire indique que ça sera la proposition haute qui sera retenue. Monsieur Franck BREDE demande quel est le devenir de ce bien. Monsieur le Maire répond que ça sera étudié sur l'autre mandat, pourquoi pas du logement, chacun aura son avis. C'est une maison des années 1960 et elle est fermée depuis des années. Ça pourrait être du logement social, intermédiaire ou encore de l'installation de service. Il faut déjà détenir l'arme du foncier. Le temps que le projet se concrétise c'est plus une réserve foncière qu'un projet défini.

Monsieur le Maire explique que le généalogiste peut faire la proposition à 242 000 € aux héritiers. S'ils refusent ils doivent mettre en vente et il y aura la procédure préemption par la Commune et la mairie devra s'aligner au prix de vente donc aux alentours de 270 000 €.

Le Conseil municipal décide, à la majorité, avec 2 votes contre de Mme ARAMENDI et M. SIBERCHICOT et 2 absentions de M. MONRREJEAU et M. BRÉDÉ.

## **5. INFORMATIONS DIVERSES**

- Madame Laure SUSANNE a reçu des informations à transmettre au Conseil de la part de Mme Laure LACAZETTE concernant l'école.

- Obtention de la subvention Fonds de prévention pour les équipements d'entretiens de locaux à savoir les chariots d'entretien pour 603.78€ et la machine de nettoyage à vapeur pour une subvention de 3752.60€. La mairie va donc procéder aux achats sur les matériels choisis
- Achat pendant les vacances de matériels usagers comme les draps pour les PS, les serviettes pour le restaurant scolaire, des tapis de sols, etc...
- Rénovation énergétique des bâtiments

Le bloc sanitaire des primaires est en cours de réalisation.

Les séparations des toilettes ont été achetées pour être installées fin du mois d'août, cela dépendra des délais de livraison.

Suite au retour du groupe de travail sur ce projet, l'entreprise Menisol a été choisie pour le changement des menuiseries du bloc sanitaire et de la grande baie vitrée du bloc A (maternelle). La grande baie vitrée sera remplacée 2eme semaine du mois de septembre un mercredi. La baie est en fabrication.

Les enseignantes dès la première semaine des vacances ont réaffecté leur matériel par classe en fonction de leurs besoins, avec l'appui du service technique.

Il faut attendre la fin de la réception des travaux pour finaliser l'installation dans le bloc A.

- Madame Magali LASARTE informe qu'il y a eu une modification de tarifs concernant l'ALSH de St Jean de Marsacq suite au recalcul d'affectation de 0.93 €. Une délibération sera prise.
- Monsieur Stéphane SIMON évoque l'enfouissement réseau à Guillemain, il souhaite en discuter en commission voirie.

Les potelets du patio ont été installés. Pour l'éclairage public, le SYDEC n'a pas modifié les horaires encore dans la boucle du bourg. Les jeunes du comité des fêtes font un appel à bénévoles pour la course organisée pendant les fêtes. Il y a une réunion le 12 août. Ils ont réalisé des demandes pour les barnums, chapiteau, scène ...

La machine à glaçons de la cuisine municipale va être changée. Des devis sont en cours chez Labruquère et Metro. La friteuse a été révisée par Labruquère, l'électrovanne serait à changer.

- Monsieur Laurent SAINT AUBIN informe que deux agents techniques sont en arrêt, que l'on fonctionne actuellement avec 1 ½ cantonnier.
- Madame Laurie ARAMENDI interroge sur l'achat du chapiteau avec 3 autres communes. De ce qu'elle a compris il n'aurait pas été homologué. Monsieur Stéphane SIMON lui répond par l'affirmative. Monsieur le Maire précise que pour avoir l'homologation il faut que le chapiteau soit monté en entier et il le sera pour la première fois pour les fêtes de Ste Marie. A St Jean de Marsacq il n'a pas été monté en entier. Les blocs de lestage doivent faire 1.2 tonnes, on est dans l'attente de devis. Mme ARAMENDI demande à qui incombe la responsabilité s'il y a un événement. Monsieur le Maire répond qu'un règlement et une convention seront établis à la rentrée. Le chapiteau sera homologué pour tout le territoire des Landes. Elle sera faite par la Préfecture des Landes puis le chapiteau sera contrôlé annuellement sur les 400<sup>2</sup>. La structure sera stockée à Saubrigues et à St Jean de Marsacq et le plancher à St Geours de Maremne. M. Laurent SAINT AUBIN explique que le chapiteau sera monté par le comité des fêtes sous la responsabilité de Sébastien et un agent de St Jean de Marsacq, également formé. L'installation est prévue le jeudi 14 août.

La séance est levée à 20h01.